

Une autre vie s'invente ici



# Les Parcs naturels régionaux de France



## DOSSIER DE PRESSE

Octobre 2018





# Édito

## Une autre vie continue de s'inventer ici

Il y a un peu plus de cinquante ans, la France inventait les Parcs naturels régionaux. Des espaces aux caractéristiques naturelles et culturelles exceptionnelles dont la vocation était de concilier les activités humaines et la préservation de l'environnement, de favoriser le développement et l'innovation tout en mettant en valeur les patrimoines naturels, paysagers et culturels.

Des missions difficiles à mener de concert mais déjà la conscience était vive que le développement économique ne pourrait pas se faire éternellement au prix de la destruction de notre environnement.

Alors, au fil des années, le nombre des Parcs a grandi comme leurs savoir-faire et compétences.

Aujourd'hui, nous sommes 53 et couvrons 15% du territoire français pour 4,1 millions d'habitants. Une quinzaine de projets de Parc sont à l'étude. Appuyé sur notre ingénierie territoriale en matière notamment de biodiversité, d'aménagement du territoire, d'agriculture, de tourisme ou de culture, nous prôtons inlassablement un développement équilibré de nos territoires basé sur le respect de leur patrimoine naturel et culturel.

La concertation permanente entre toutes les forces vives de nos territoires constitue la clé principale du succès de notre modèle. Cette implication de chacun, le respect de l'autre et de ses contraintes, cette volonté de toujours faire ensemble sont autant de marques de fabrique des Parcs. Parce que si les êtres humains sont à la source des problèmes que nous vivons, ils se doivent aussi d'en être la solution.

Et si, devant les dégâts infligés à notre planète, la mobilisation enfin commence à s'affirmer, nous nous engageons à ce que les Parcs naturels régionaux de France apportent avec détermination leur pleine contribution.

### Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

## LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN QUELQUES DATES :

1967 : le Général de Gaulle signe le décret instituant le concept de Parc naturel régional.

1968 : le premier Parc naturel régional est créé, il s'agit de Saint-Amand-Raimes, aujourd'hui Scarpe-Escaut.

1969 : le second Parc créé est celui d'Armorique.

1971 : création de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

1973 : la France compte dix Parcs naturels régionaux.

1975 : les Régions nouvellement créées ont désormais l'initiative de proposition et de délibération pour la création d'un Parc.

1977 : la France compte 20 Parcs.

1985 : création du premier Parc francilien, celui de la Haute Vallée de Chevreuse.

1988 : le classement d'un Parc, auparavant à durée indéterminée, est limité à 10 ans.

1989 : les Parcs naturels régionaux sont 25.

1993 : la loi « Paysage » donne une portée juridique aux chartes de Parcs. Les Parcs sont classés par décret et non plus par arrêté.

1997 : la France compte 32 Parcs.

2006 : les Parcs sont désormais classés pour 12 ans.

2007 : Les Parcs ont quarante ans.

2014 : création du 50<sup>e</sup> Parc avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

2015 : 26 janvier, création du 51<sup>e</sup> parc : Baronnies provençales.

2016 : la loi Biodiversité conforte les Parcs dans leurs missions et porte leur classement à 15 ans.

2017 : les Parcs ont cinquante ans, publication d'un manifeste Homme/Nature

le 52<sup>ème</sup> Parc est né : la Sainte-Baume

2018 : L'Aubrac devient le 53<sup>ème</sup> Parc

# SOMMAIRE

Carte de France des 53 Parcs naturels régionaux	P 2
Édito	P 3
Le réseau des Parcs naturels régionaux en dates	P 3
Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?	P 5
Le réseau des Parcs naturels régionaux en chiffres	P 6-7
Rôle et missions de la Fédération des Parcs	P 8
Le Conseil, d'orientation, recherche et prospective de la Fédération	P 9
Valeurs Parc naturel régional	P 9
Congrès des Parcs	P 10-12

# Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

**Les Parcs naturels régionaux ont été créés à l'initiative de la DATAR par un décret du 1<sup>er</sup> mars 1967 signé par le Général de Gaulle. Ils sont issus d'une compétence partagée entre les Régions qui en ont l'initiative et l'État qui les classe pour 15 ans par un décret signé du Premier ministre, sur proposition du ministre en charge de l'Environnement. Un Parc naturel régional est un territoire rural habité et accessible. Il est reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais aussi pour sa fragilité.**

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement. Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc. Ce syndicat regroupe notamment la (ou les) Régions, le (ou les) Département(s) concerné(s) et les communes ayant adopté la charte. Il travaille dans une large concertation avec les partenaires locaux et s'appuie sur les compétences de ses signataires.

## Ne pas confondre

Parc naturel régional et Parc national. Un Parc national est un établissement public, initié et créé par l'État et doté d'un pouvoir réglementaire. Son « cœur » de Parc est protégé et non habité, on ne peut s'y rendre que sous condition d'en respecter le règlement. Le Parc naturel régional est porté par les collectivités locales.

## Avec quel financement ?

Le budget d'un Parc est constitué, pour l'essentiel, par les participations des membres du syndicat mixte qui le gère (Région, Département, communautés de communes et communes). Il est complété par une contribution du Ministère en charge de l'Environnement et par des subventions sur des opérations, de partenaires publics ou privés.

“ À l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, un Parc naturel régional a pour objet :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ; au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public et de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.”

Article R333-1 du code de l'environnement.

## Des situations institutionnelles contrastées

### le Parc de Camargue :

3 communes, 1 Département (Bouches-du-Rhône)  
1 Région (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)

### le Parc des Ballons des Vosges :

187 communes, 4 Départements (Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône, Territoire de Belfort), 2 Régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté)

# Quelques repères et chiffres



© PNR Baronnies provençales

## Quelques repères

Le plus jeune Parc: Parc naturel régional de l'Aubrac ( mai 2018)

Le plus ancien: Scarpe-Escaut (1968)

Le plus grand : la Guyane avec 659 500 ha et, en métropole, les Volcans d'Auvergne avec 388 957 ha

Le plus petit : Scarpe Escaut avec 48500 ha

Le plus habité: les Ballons des Vosges (près de 238000 habitants) Le moins habité: le Queyras (3 000 habitants)

Le plus haut : le Queyras, avec une altitude moyenne des villages de 1650 mètres

Le plus boisé: le Haut-Jura avec 70 % de sa surface boisée

La plus grande réserve de France: se trouve dans le Parc du Vercors (réserve des Hauts-Plateaux sur 17 000 ha)

**53** Parcs naturels régionaux (51 métropolitains et 2 ultra-marins),  
**Une quinzaine** de projets de Parcs à l'étude (dont une dizaine validés par les régions),  
**9,1** millions d'hectares,  
**15 %** du territoire français,  
**15** Régions,  
**4,1** millions d'habitants,  
**2200** agents,  
**6000** élus,  
**Plus de 4400** communes,  
**60 000** exploitations agricoles,  
**94%** des communes de Parcs sont sur le territoire d'une AOP ou AOC  
**300 000** entreprises, représentant **7 %** du tissu économique français,  
**45 %** des zones boisées,  
**Plus de la moitié** de la surface terrestre des réserves naturelles,  
 les Parcs en étant souvent les gestionnaires,  
**9 des 14** réserves de la biosphère française situées dans les Parcs,  
**30 %** des grands Sites sont dans les Parcs,  
**2 Parcs sur 3** étant opérateurs et animateurs des sites Natura 2000 de leur territoire ;  
**20 des 48** sites RAMSAR français (zones humides d'importance internationale),  
**2 millions** de lits touristiques.



- Alpilles
- Armorique
- Ardennes
- Aubrac
- Avesnois
- Ballons des Vosges
- Baronnies provençales
- Boucles de la Seine Normande
- Brenne
- Brière
- Camargue
- Caps et Marais d'Opale
- Causses du Quercy
- Chartreuse
- Corse
- Forêt d'Orient
- Gâtinais français
- Golfe du Morbihan
- Grands Causses
- Guyane
- Haut-Jura
- Haute-Vallée de Chevreuse
- Haut-Languedoc
- Landes de Gascogne
- Livradois-Forez
- Loire-Anjou-Touraine
- Lorraine
- Luberon
- Marais du Cotentin et du Bessin
- Marais poitevin
- Martinique
- Massif des Bauges
- Millevaches en Limousin
- Montagne de Reims
- Monts d'Ardèche
- Morvan
- Narbonnaise en Méditerranée
- Normandie - Maine
- Oise - Pays de France
- Perche
- Périgord-Limousin
- Pilat
- Préalpes d'Azur
- Pyrénées Ariégeoises
- Pyrénées catalanes
- Queyras
- Sainte-Baume
- Scarpe-Escaut
- Vercors
- Verdon
- Vexin français
- Volcans d'Auvergne
- Vosges du Nord

# Rôle et missions de la Fédération

Association loi 1901, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole et l'animatrice du réseau des Parcs naturels régionaux. Elle représente les intérêts collectifs des Parcs auprès des instances nationales et internationales, elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français. Elle est chargée de diffuser et faire connaître l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international. Elle a pour mission de dégager et de mutualiser les bonnes pratiques du réseau. La Fédération des Parcs est appelée à donner son avis au ministre en charge de l'Environnement pour le classement et le renouvellement du classement d'un Parc, tous les 15 ans.

## Comment est-elle composée ?

Elle est composée de trois collèges :

- Le premier collège regroupe les 53 Parcs naturels régionaux créés à ce jour (avec trois représentants par Parcs).
- Le second collège regroupe 15 Régions
- Le troisième collège regroupe une vingtaine d'organismes nationaux de développement, de propriétaires et gestionnaires de l'espace, de protection du patrimoine naturel et culturel, de tourisme, d'accueil et de plein air.

## Quel est son fonctionnement institutionnel ?

- Une assemblée générale regroupant tous les membres se réunit au moins une fois par an pour délibérer sur la politique de la Fédération.
- Un bureau se réunit mensuellement pour délibérer des actions en projet et prendre position sur des dispositions en cours, notamment pour les avis sur les classements et renouvellements de chartes.

La Fédération des Parcs est membre de plusieurs organismes internationaux comme UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) ou Europarc (Fédération européenne des Parcs).

- Un Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) apporte son appui pour renforcer la capacité d'innovation des Parcs.
- 9 commissions thématiques animées par un président de Parc, membre du bureau et un directeur de Parc.

## Comment est-elle financée ?

Les ressources proviennent des cotisations de ses membres (Parcs naturels régionaux, Régions et organismes nationaux partenaires), subventions émanant de ministères, de partenariats avec des organismes publics ou privés et de financements européens sur certains programmes.

## La Fédération des Parcs naturels régionaux existe depuis 1971

Placée sous la présidence de Michaël Weber président du Parc des Vosges du Nord, l'équipe de la Fédération compte 17 salariés, sous la direction d'Eric Brua.

# Conseil d'orientation, recherche et prospective

Le Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) de la Fédération des Parcs est composé de scientifiques, chercheurs et personnalités. Son rôle est de veiller et alerter sur les sujets de société, de contribuer aux réflexions des commissions et d'intervenir lors des séminaires et colloques.

**François Colson**, économiste, agronome, président du CORP

**Françoise Bernon**, Ingénierie sociale

**Philippe Bertrand**, journaliste, naturaliste

**Jean Boiffin**, agronome

**Bernard Chevassus-au-Louis**, écologue

**Nathalie Carcaud**, géographe

**Laure Cormier**, géographe, paysagiste

**Arnaud Cosson**, sociologue

**Guillaume Dhérissard**, agronome

**Geneviève Ferone-Creuzet**, notation sociale et environnementale des entreprises

**Marc Guerin**, sciences sociales

**Jean-Jacques Gouguet**, économiste, spécialiste en droit de l'environnement

**Dominique Hoestlandt**, économiste

**Michel Huet**, réalisateur de films nature

**Marjorie Jouen**, sciences sociales

**Raphaël Larrère**, sciences sociales - écologue

**François Letourneux**, naturaliste

**Sébastien Mabile**, avocat

**Gérard Monédiaire**, droit public, sociologue

**Marc Mormont**, sociologue

**Philippe Perrier-Cornet**, économiste

**Mickaël Poillion**, agriculteur

**Anne-Caroline Prévot**, écologue, psychologue social

**Lionel Tardy**, directeur du Parc naturel régional des Baronnies Provençales

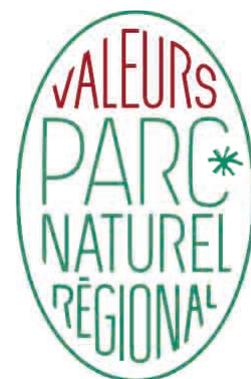
**Thierry Taton**, professeur, écologie

**Martin Vanier**, géographe

**Marc Verdier**, architecte, urbaniste

**Michaël Weber**, président de la Fédération des Parcs

## Valeurs Parc naturel régional



À l'initiative des Parcs naturels régionaux de France, la marque collective Valeurs Parc naturel régional a un but : offrir aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable.

Engagés ensemble pour la préservation de l'environnement, le bien-être des habitants et l'économie locale, les Parcs s'attachent aux côtés d'entreprises locales partenaires, à la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire. Hébergements, produits alimentaires et artisanaux, prestations touristiques : aujourd'hui, plus de 40 Parcs ont attribué la marque à plus de 2000 entreprises. Atout pour les entreprises bénéficiaires et repère pour les consommateurs, l'offre Valeurs Parc naturel régional est accessible en ligne sur [www.consommer-parc.fr](http://www.consommer-parc.fr).



## **Urbain / Rural explorons de nouveaux horizons**

Les médias et les études universitaires sont remplis de cette opposition facile entre urbain et rural. Pourtant si des déséquilibres et quelques injustices persistent, l'interdépendance entre ces espaces est largement plus forte que ce qui peut les opposer. Perçus comme ruraux mais pourtant peuplés majoritairement d'urbains, les Parcs naturels régionaux sont au cœur de ce débat aux enjeux essentiels.

### **Des ruralités et des urbanités.**

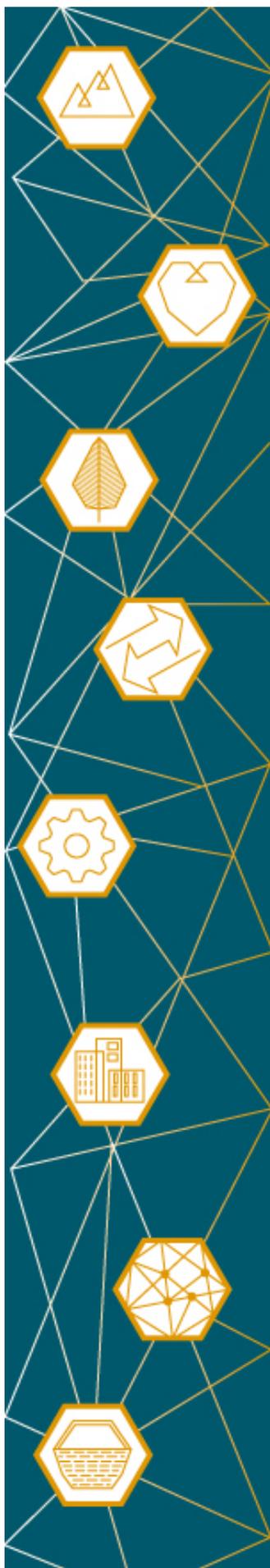
Quand on regarde de plus près nos territoires, c'est d'abord la diversité qui saute aux yeux. Il n'y a pas un modèle unique de ruralité pas plus que d'urbanité. Au contraire, c'est la pluralité qui s'impose. Distinguer des « ruraux » et des « urbains » comme deux grandes catégories homogènes n'a plus aucune pertinence, et les opposer est aussi politiquement illégitime que dangereux. A l'opposé, affirmer que nous sommes « tous urbains » ne correspond ni au vécu, ni à la culture de beaucoup de populations. Ce qui compte aujourd'hui, ce sont les liens qui s'établissent entre des territoires que chacun vit à sa façon.

Les Parcs sont un fidèle reflet de cette diversité et ils ne veulent ni être renvoyés à une ruralité mythique qui ne correspond plus au fonctionnement social et économique de la France, ni être dilués dans des autorités urbaines dont ils seraient les réserves récréatives périphériques. A l'heure où le discours de la fracture, les revendications catégorielles et les propositions de repli « localiste » rencontrent trop d'écho, les Parcs proposent de se réinscrire tous ensemble dans l'histoire longue des liens ville-campagne.

### **Préservation de la biodiversité : tous concernés, tous solidaires !**

Le temps n'est plus de laisser entendre que la nature n'est l'affaire que des espaces protégés, auxquels la société aurait confié le « devoir de biodiversité ». Ce devoir est global, vital, à la fois planétaire et territorial, à toutes les échelles et dans tous les domaines. La biodiversité n'est pas divisible, sa fragmentation concourt à sa régression. Les Parcs sont une chance pour la France toute entière, mais le devoir de préservation et de restauration de la biodiversité, et des fonctionnalités écologiques doit aller bien au-delà d'eux, en appui sur leur précieuse expérience et antériorité en la matière.

L'agriculture tient une place majeure et représente la première raison d'agir ensemble, villes et Parcs. Les Parcs portent et favorisent depuis leur origine des modèles d'agriculture territorialisée, avec des pratiques moins intensives, moins de traitements phytosanitaires, des exploitations plus petites et plus diversifiées, une attention plus forte aux circuits de proximité et à la valorisation des produits, et une perspective globale d'agro-écologie fondée sur les ressources spécifiques du territoire.



## **Villes et Parcs : les raisons d'agir ensemble sont urgentes**

Ce que proposent les Parcs :

- Ensemble, mettons la biodiversité au cœur de tous nos projets !
- Ensemble, réussissons les transitions grâce à nos biens communs !
- Ensemble, construisons la cohésion sociale et territoriale par l'égalité des accès !
- Croisons nos compétences et nos capacités !
- Tissons des réseaux de réciprocité partout !
- Portons ensemble l'aménagement du territoire !

C'est le sens de cet appel aux villes et aux agglomérations, à leurs habitants, à leurs acteurs, à leurs élus, pour explorer avec eux l'horizon des biens communs et de leurs nouvelles solidarités, porteur d'un nouvel humanisme de la nature, au bénéfice du pays tout entier.

Chacun mesure les enjeux économiques et financiers de ces ambitions et perspectives. Les Parcs naturels régionaux souhaitent faire un pari nouveau : celui d'inventer une autre vie avec les villes et les agglomérations.

## Contacts

Eric Brua - Directeur  
Tél. 01 44 90 86 20

Pierre-Paul Castelli - Relations presse  
ppcastelli@parcs-naturels-regionaux.fr • Tél. 06 83 84 0177

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 • info@parcs-naturels-regionaux.fr

© couverture PNR AUBRAC\_burons\_JD AUGUY/FPNRF

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,  
 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez-nous  
sur les réseaux sociaux |  [fb.com/federationPNR](https://fb.com/federationPNR) |  @FederationPNR

